



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2026

--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à Aurélie TOUL
René CHAPEL	procuration à Florent TERRAUX
Christophe GUEGANTON	procuration à Julie LEON

Nomenclature ACTES 7.10.3	INDEMNISATION D'UN PARTICULIER POUR REMPLACER SON MATÉRIEL ENDOMMAGÉ EN RAISON D'UN COFFRET ÉLECTRIQUE COMMUNAL DÉFECTUEUX
--	---

Le 25 juillet 2026, le matériel électronique d'une habitante de la commune, Catherine Le Roux, a été détérioré par un coffret électrique à l'occasion d'une manifestation organisée avec le soutien de la collectivité.

Catherine Le Roux a remis à la collectivité le descriptif et le prix des deux objets dégradés :

- un bloc d'alimentation pour table de mixage numérique *QSC TouchMix Power supply* au prix de 159 € TTC (frais de port inclus) ;
- un chargeur TP300L 45W, au prix de 28.89 € TTC (frais de port inclus).

La responsabilité de la collectivité étant engagée dans les dommages subis par le matériel de Mme Catherine Le Roux, après avis de la commission dématérialisée Finances du 23 septembre 2026, il est proposé au Conseil municipal d'indemniser cette dernière à hauteur de 187.89€ TTC.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON